

## **ÉPOUX ou PÈRE**

Prénoms François

**Nom<sup>(i)</sup> DO NASCIMENTO**

## (*i*<sup>me</sup> partie) 2<sup>nde</sup> partie

Né le 24 décembre 1986  
à 02 heures 20  
à Villecresnes (Val-de-Marne)

de<sup>(3)</sup> DO NASCIMENTO  
Antonio  
et de<sup>(4)</sup> AMARAL TOMAS  
Maria da Piedade

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 527

#### Mentions marginales<sup>(4)</sup>

## L'officier de l'état civil

## **ÉPOUSE ou MÈRE**

Prénoms Heidi Anaïs Fabienne

Nom <sup>(i)</sup> BONNAL

)<sup>(1)</sup> (1<sup>re</sup> partie 2<sup>nde</sup> partie

Née le 13 avril 1987  
à 19 heures 10  
à Bordeaux (Gironde)

**BONNAL**  
Michel  
**PAUL**  
Evelyne

Extrait délivré conforme à l'acte de naissance n° 160

### Mentions marginales

## *L'officier de l'état civil*

#### **Mariage célébré à BRIE-COMTE-ROBERT**

7 juin 2014

Les futurs époux ont déclaré<sup>(5)</sup>

qu'il n'a pas été fait de contrat de mariage.

Extrait délivré conforme à l'acte de mariage n°

### **Mentions marginales<sup>(4)</sup>**

Néant

Nean  
Mariage d'Anous . Convention de divorce déposée  
au greffe des minutes de Maître Jean Marc  
VANYSACKER , officier n° 77002 , le 8 Novembre 2013.  
Mention apposée le 19/11/2013 par l'officier d

(1) lorsque l'extrait est établi à partir de l'acte de naissance, compléter le cas échéant l'indication du nom par « suivant déclaration conjointe en date du.... »

(2) Prénoms et nom du père et de la mère.

③ Ne pas compléter et signer lorsque les renseignements de l'état civil sont apposés à l'occasion du mariage et constituent l'extrait de l'acte de mariage.

A circular postmark from Brie Comte Robert, France, featuring a central illustration of a church spire and the text "BRIE DE BRIE COMTE ROBERT" around the border.

L'officier de l'état civil  
Sceau

Mairie de BRIE-COMTE-ROBERT  
Seine-et-Marne  
77170 \* 17

(c) Inscriptions postérieurement à l'établissement du présent extrait

(c) Compléter ainsi la formule : « qu'il n'a pas ét  
contrat de mariage » ou « qu'un contrat de  
a été reçu le... par Me..., notaire à »

## ÉPOUX ou PÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédé le

à

Délivré conforme aux registres, le  
Mentions marginales<sup>(1)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

## ÉPOUSE ou MÈRE

Extrait de l'acte de décès n°

Décédée le

à

Délivré conforme aux registres, le  
Mentions marginales<sup>(1)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

<sup>(1)</sup> Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

## 1er ENFANT

Extrait de l'acte de naissance n°

Le 19 septembre 2014

à 11 heures 30

est né(e) IRINA DO NASCIMENTO

Suivant déclaration conjointe  
du 19 Septembre 2014

du sexe Féminin néant à Quincy-sous-Sénart (Essonne).

reconnu(e)<sup>(4)</sup>

20 Septembre 2014

L'officier de l'état civil  
Sceau

Délégué



## Extrait de l'acte de décès n°

à

Délivré conforme aux registres, le  
Mentions marginales<sup>(5)</sup>

L'officier de l'état civil  
Sceau

(1) Indiquer la place de l'enfant dans la fratrie en tenant compte de sa date de naissance (PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME...).

(2) Prénom et NOM de famille tels qu'ils résultent de l'acte de naissance ; compléter le cas échéant l'indication du nom par : « suivant déclaration conjointe des parents » et/ou « 1<sup>re</sup> partie » - 2<sup>me</sup> partie... » en cas de double nom de famille.

(3) Dans l'hypothèse où la mère relative à la mère n'a pu être renseignée (acte de naissance ou de mariage non délivré par une autorité française), la filiation

maternelle établie par désignation de la mère dans l'acte de naissance de l'enfant est indiquée dans l'extrait par : « de l'épouse, NOM relatif à... ».

(4) Prévoir, s'il y a lieu, les date et lieu de la ou des reconnaissances et préciser selon le cas : « par la mère », « par la mère » ou « par les père et mère ».

(5) Inscrire sur l'acte postérieurement à l'établissement du présent extrait.

(6) Indiquer selon la situation : « Décédé(e) le... » ou « Prénom, enfant sans vie, date et lieu de l'accouchement ».



